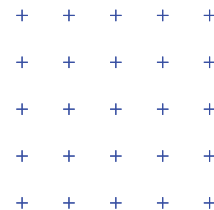


**LE CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION
EN 5^{ÈME} ANNÉE**





RECRUTER DES INGÉNIEUR.E-S EN CONTRAT PRO

L'INSA Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP). L'école, dont les origines remontent à 1875, a rejoint le Groupe INSA en 2003.

Grande école d'ingénieurs et d'architectes sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, ses formations d'ingénieurs sont accréditées par la commission des titres d'ingénieur, celle d'architecte est accréditée par la commission culturelle, scientifique et technique du ministère de la Culture.

Situé sur le campus de l'Esplanade, à deux pas du centre-ville, au cœur de la capitale européenne, l'INSA Strasbourg accueille plus de 2000 étudiants dont 280 sous statut d'apprenti.

Son Centre de formation continue (CFC) a une vocation naturelle à répondre aux besoins du monde économique, en collaborant avec les entreprises notamment pour la mise en œuvre des formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage et le suivi des apprentis.

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

Les périodes cumulées représentent en moyenne 12 mois au service de l'entreprise qui peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation.

La 5^{ème} et dernière année de formation des élèves-ingénieurs s'organise de la façon suivante :

S9 + PRT

	sept-23					oct-23					nov-23					déc-23					janv-24			
	s35	s36	s37	s38	s39	s40	s41	s42	s43	s44	s45	s46	s47	s48	s49	s50	s51	s52	s1	s2	s3	s4		
lun	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22		
mar	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23		
mer	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24		
jeu	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25		
ven	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26		

travail à l'école

travail en entreprise

évaluation à l'école

S10 + PFE

	févr-24				mars-24					avr-24				mai-24				juin-24				juil-24			août-24				sept-24			
	s5	s6	s7	s8	s9	s10	s11	s12	s13	s14	s15	s16	s17	s18	s19	s20	s21	s22	s23	s24	s25	s26	s27	s28	s29	s30	s31	s32	s33	s34	s35	s36
lun	29	05	12	19	26	04	11	18	25	01	08	15	22	29	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	02
mar	30	06	13	20	27	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	03
mer	31	07	14	21	28	06	13	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28	04
jeu	01	08	15	22	29	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	05
ven	02	09	16	23	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05	12	19	26	02	09	16	23	30	

POUR QUELLES ENTREPRISES ?

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics, industriels et commerciaux peuvent embaucher des étudiants en contrat de professionnalisation.

DÉPOSEZ VOS OFFRES EN ALTERNANCE

Centre de formation continue de l'INSA

Tél. : 03 88 14 47 90

Email : contrat.pro@insa-strasbourg.fr

Les étudiants commencent leur recherche d'emploi à partir du mois de février pour la rentrée qui a lieu en septembre.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PRO ?

L'entreprise, l'élève-ingénieur et l'INSA Strasbourg se mettent d'accord sur les missions qui seront confiées durant le contrat de professionnalisation.

Le centre de formation continue de l'INSA Strasbourg envoie à l'entreprise le contrat couvrant les frais de formation professionnelle (7200,-€ HT, net de taxes). Tout ou partie des frais peuvent être pris en charge par votre OPCO.

L'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO.

LES DATES CLEFS

Dates prévisionnelles :

Contrat de travail : du 05/09/2023 au 05/09/2024

Contrat de formation : du 05/09/2023 au 05/09/2024

Date de l'examen final : 05/09/2024

PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'alternant en contrat de professionnalisation est à la charge de l'employeur. Dans certains cas il est possible de bénéficier d'aides spécifiques. Il existe un portail de l'alternance permettant de faire des simulations sur internet :

www.alternance.emploi.gouv.fr

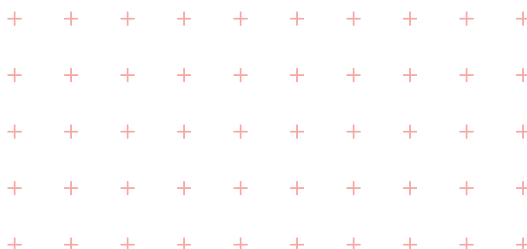
SÉCURISEZ VOTRE OPÉRATION DE RECRUTEMENT

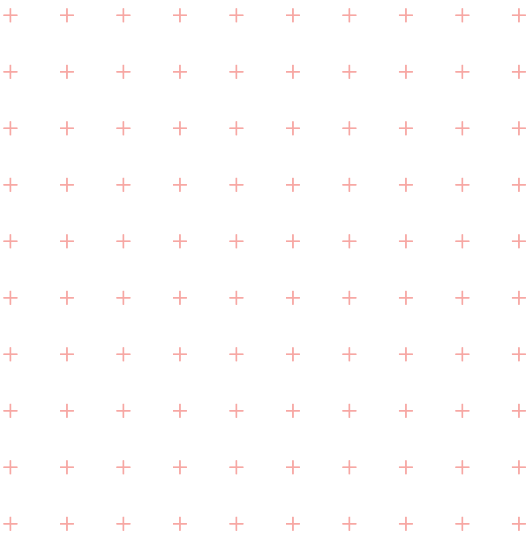
Embaucher un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de sécuriser votre recrutement. Sur une période de 12 mois l'emploi du temps de votre nouveau collaborateur alterne entre :

- des temps d'enseignement et d'encadrement de projet à l'INSA Strasbourg ;
- des temps de travail sur le site de l'entreprise, au service des projets de l'entreprise.

L'intégration du jeune est encadrée à la fois par :

- un enseignant INSA ;
- par un collaborateur de votre entreprise formé pour assurer la fonction de tuteur.





INSA Strasbourg

24, boulevard de la Victoire

67084 Strasbourg Cedex

Centre de formation continue

contrat.pro@insa-strasbourg.fr

Tél. +33(0)3 88 14 47 90

[www.insa-strasbourg.fr/fr/formation/
contrat-de-professionnalisation/](http://www.insa-strasbourg.fr/fr/formation/contrat-de-professionnalisation/)

